

Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 30 novembre 2018

Présents : M Marcel **JACQUIN**, Maire, Président

MM Jacques **ROLLAND**, Daniel **DALLERY**, Jean-Louis **GREAU**, Sylvain **BOUVIER**, Corinne **DRUHET**, Gisèle **PLAZA**, Patricia **GUENEAU**, Fabrice **MONNERY** et Rémy **BARGE**

Excusées : Mara **PHILIP**

Patricia **GUENEAU** (arrivée à 20h, elle prend part au vote pour la délibération n°84 et les suivantes).

Procurations : Marie-Odile **ROUSSELET** à Fabrice **MONNERY**

Lucienne **MARTIN** à Gisèle **PLAZA**

Secrétaire : Sylvain **BOUVIER**

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2018 est approuvé.

Délibération n°76 : Extension CLSH – Marché de travaux – Avenant n°1 lots 1, 11 et 12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants des lots cités ci-dessus d'un montant total de - 7 033,47 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°77 : Extension école – CSPS – Avenant n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant du contrat cité ci-dessus d'un montant de 2 500,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°78 : Cœur du Village – Marché de travaux – Lot 4 – Résiliation de marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à résilier le marché et à mandater une tierce entreprise afin de lever l'intégralité des réserves.

Délibération n°79 : Construction musée – Convention CSPS et Contrôle Technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants avec QUALICONSULT pour un montant de 4 270,00 € HT pour la mission SPS et un montant de 7 500,00 € pour la mission Contrôle Technique, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n°80 : Délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n°1 du 17/07/2018 : Après publicité et mise en concurrence, le marché de travaux pour la réalisation de trottoirs rue Claires Fontaines a été attribué à l'entreprise PERRIER TP CTPG, pour un montant de 27 069,96 € HT.
- Décision n°2 du 8/11/2018 : Après publicité et mise en concurrence, la mission géothermie pour le projet de construction du musée a été confiée à l'entreprise IDEES EAUX, pour un montant de 37 115,33 € HT.
- Décision n°3 du 13/11/2018 : Signature de la convention avec le CDG - médecine préventive.

Délibération n°81 : Attribution d'une subvention – Sports Boules

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Sport Boules de Saint-Vulbas, une subvention exceptionnelle de 20 000,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 à la convention financière.

Délibération n°82 : Commune – Décision Modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessous :

Fonctionnement Dépenses		Investissement Dépenses	
Article	Montant	Article	Montant
611 – Contrat de service	- 10 000.00		
6413 – Personnel non-titulaire	+ 10 000.00		
Total	0.00	Total	0.00

Délibération n°83 : Receveur municipal – Indemnité de conseil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir à Mme Evelyne FABREGUE, pour la durée de ses fonctions (69 jours sur 2018), le principe et le taux de l'indemnité de conseil, tel qu'il avait été fixé par délibération en date du 23 avril 2014 et d'allouer à compter de 2018, à M. Christian Lamur pour la durée de ses fonctions (dont 291 jours en 2018), le principe et le taux de l'indemnité de conseil, tel qu'il avait été fixé par délibération en date du 23 avril 2014.

Délibération n°84 : Acquisition cuisine - Propriété ROUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la cuisine intégrée de la propriété ROUX pour la somme de 6 000,00 € TTC.

Délibération n°85 : Modification du tableau des emplois permanents de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 emploi d'adjoint territorial d'animation, à raison de 35h par semaine.

Délibération n°86 : Stade – Déclaration de projet pour modification de zonage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, autorise la réalisation d'une déclaration de projet pour reconnaître l'intérêt général du projet et mettre en comptabilité le PLU avec le projet d'aménagement et d'agrandissement des vestiaires du stade de foot sur la commune de Saint-Vulbas.

Délibération n°87 : Opposition au transfert au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020, résultant du IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Délibération n°88 : Modification des statuts de la Caisse des Ecoles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification proposée des statuts de la Caisse des Ecoles.

Délibération n°89 : Enquête publique du 20 novembre au 22 décembre 2018 – SA TREDI en vue d'exploiter une installation de traitement de déchets dangereux à Saint-Vulbas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier présenté, sous réserve des prescriptions données par la DREAL.

Délibération n°90 : Convention Eau et Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion provisoire du service de l'eau et de l'assainissement, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 avril 2019.

Questions diverses

- Le permis de construire pour la construction d'une boulangerie a été accordé en date du 26/11/2018.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création de la commission de contrôle.

Le Répertoire Electoral Unique, tenu par l'Insee, est créé afin de centraliser au niveau national les modifications réalisées sur les listes électorales par les maires. Les listes électorales seront désormais permanentes. Le caractère annuel de la révision des listes électorales et la commission administrative, chargée de la révision des listes, seront donc supprimés.

Monsieur Fabrice MONNERY a été désigné Président de cette commission. Il sera assisté par 1 délégué de l'administration (désigné par le Préfet) et 1 délégué du TGI (désigné par le Président du TGI).

La séance est levée à 22h00.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 3 décembre 2018

Le Maire,



Marcel JACQUIN